RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DECISION N° FranceAgriMer/interventions/2026/01 relative aux délégations de signature des agents de la direction des interventions

Montreuil, le 2 février 2026

Le Directeur général de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 8 janvier 2025 portant nomination du Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu la décision de la Directrice générale de FranceAgriMer du 7 février 2023 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'Etablissement ;

Vu la décision du Directeur général de FranceAgriMer N° FranceAgriMer/interventions/2025/02 du 3 février 2025 modifiée relative aux délégations de signature des agents de la direction des interventions ;

DECIDE

Article 1 : Service « Gestion du potentiel et amélioration des structures vitivinicoles »

Le sixième alinéa de l'article 2 de la décision n° FranceAgriMer/interventions/2025/02 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« Délégation de signature est donnée à Madame Virginie Bara, cheffe de l'unité « Restructuration, gestion des excédents et sous-produits de la vinification », pour tous les actes relevant de ses attributions et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget pour compte de tiers, dans la limite de la délégation du directeur des Interventions,
- tous les actes relatifs au dispositif de distillation de crise imputés sur le budget d'intervention en compte propre, dans la limite de 150 000 €. »

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Article 2 : Entrée en vigueur

La présente décision prend effet à compter du lendemain de sa publication au Bulletin officiel du Ministère de l'Agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire.

Le Directeur général

Martin Gutton